

PROJET DE PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 25

C'EST LE TEMPS DE S'INFORMER

Québec, le 13 août 2002 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend accessible à la population, à la demande du ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, M. André Boisclair, l'étude d'impact concernant le projet de *Prolongement de l'autoroute 25 entre l'autoroute 440 et le boulevard Henri-Bourassa*, par le ministère des Transports du Québec.

La consultation publique

À compter d'aujourd'hui et ce, pour une période de 45 jours, soit du 13 août au 27 septembre, l'étude d'impact décrivant le projet et ses répercussions sur l'environnement peut être consultée au bureau du BAPE à Québec ainsi qu'à l'Université du Québec à Montréal. L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- **Bibliothèque Rivière-des-Prairies**, 9001, boul. Perras, Montréal;
- **Bibliothèque Germaine-Guèvremont**, 2900, boul. de la Concorde Est, Laval.

Il est aussi possible de consulter le site Internet du BAPE www.bape.gouv.qc.ca, à la rubrique « Périodes d'information ».

Les rencontres d'information

Des représentants du BAPE animeront deux séances d'information publiques, avec la participation du promoteur et du ministère de l'Environnement. Ces séances se tiendront le mercredi 4 septembre 2002, à compter de 19 h 30, au **Centre communautaire Rivière-des-Prairies**, 9140, boul. Perras à Montréal, et le jeudi 5 septembre 2002, à compter de 19 h 30, au **Pavillon du Bois Papineau**, local 106-107, 3235, boul. Saint-Martin Est à Laval. Les personnes participant à ces séances pourront alors s'informer sur toute question concernant le projet, l'étude d'impact ou la procédure d'évaluation environnementale.

La demande d'audience publique

Toute personne, groupe ou municipalité peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 27 septembre 2002, au ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau et leader du gouvernement M. André Boisclair, 675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec, G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché.

Le projet

Afin de soutenir le développement de l'est de l'agglomération montréalaise en y facilitant la mobilité des personnes et le mouvement des marchandises, le ministère des Transports propose de prolonger l'autoroute 25 entre l'autoroute 440 à Laval et le boulevard Henri-Bourassa à Montréal. Ce prolongement, d'une longueur de 7,2 km, nécessiterait la construction d'un pont sur la rivière des Prairies. Le projet comprendrait un corridor rapide de transport en commun. Il serait réalisé en partenariat privé-public et ce nouveau tronçon d'autoroute à six voies serait à péage.

Présentement, les usagers doivent faire un détour par le pont Pie IX pour atteindre l'autoroute 40. Par ailleurs, entre 1989 et 1998, les débits de circulation sur les ponts autoroutiers entre Laval et Montréal ont augmenté de 20 % à l'heure de pointe matinale, ce qui se traduit par des temps de parcours de 60 % à 70 % plus longs. Le nouveau lien permettrait d'assurer la continuité du réseau dans l'axe nord-sud et de soulager les ponts déjà existants. Quant à la voie réservée aux autobus, elle répondrait à un besoin important dès 2006.

Le coût total du projet est estimé entre 237 et 280 millions de dollars, selon le type de pont retenu et la nature des autres aménagements.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact, le projet comporterait certaines répercussions négatives. En période de construction, les travaux pourraient engendrer du bruit, de la poussière et des difficultés de circulation. Les travaux auraient aussi pour effet d'augmenter temporairement la quantité de particules en suspension dans l'eau de la rivière des Prairies et d'accentuer le processus d'érosion des zones riveraines les plus sensibles. De plus, ils réduiraient les habitats naturels de la faune de la rivière et du marais où serait situé l'échangeur entre les autoroutes 25 et 440. Par ailleurs, les pertes de superficies boisées occasionneraient des impacts jugés de moyenne importance sur les feuillus ainsi que sur les herbiers aquatiques et riverains de la rivière des Prairies.

En période d'exploitation, l'entretien hivernal des chaussées à l'aide de fondants entraînerait une hausse des particules en suspension en milieu aquatique. Pour ce qui est de la qualité de l'air, les gaz d'échappement et le soulèvement de poussières attribuables au passage des véhicules provoqueraient une augmentation des polluants atmosphériques. Le projet, de façon générale, n'augmenterait pas de manière significative le niveau de bruit. Cependant, le péage aurait une influence difficile à prévoir sur l'achalandage. En conséquence, les impacts causés par le bruit et les émissions de polluants atmosphériques ne peuvent être évalués finement. Le concessionnaire, choisi par le gouvernement, assumerait la responsabilité de l'exploitation de ce tronçon d'autoroute et mettrait en place, entre autres, des mesures d'atténuation du bruit en vue d'atteindre les seuils prescrits par le ministère des Transports. Quant aux répercussions négatives sur le milieu visuel, la présence du pont pourrait avoir un impact de forte importance pour les riverains, selon le type de pont qui serait choisi.

En ce qui concerne les répercussions positives, selon l'étude d'impact le projet contribuerait à diminuer les temps de parcours entre Laval et Montréal aux heures de pointe. De plus, la voie réservée aux autobus favoriserait l'usage du transport en commun. Ces deux éléments seraient susceptibles de diminuer la consommation d'énergie ainsi que la pollution de l'air.

Les personnes intéressées à obtenir plus d'information peuvent communiquer avec Rosemary Al-Hayek au (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : rosemary.al-hayek@bape.gouv.qc.ca